

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°74

Date de Publication
<b>- 8 OCT. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 8 OCT. 2019</b>
Date de la convocation
<b>23 septembre 2019</b>

### **Présents :**

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

### **Pouvoirs :**

Mme BERTRAND à M. CHAIX  
Mme BREZZO à M. SIEPEN  
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX  
Mme LABI à Mme le Maire  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. MALAKIAN à Mme MATEO

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

### **Objet : Approbation des principales caractéristiques de la promesse de bail emphytéotique à signer avec Erilia.**

Madame le Maire expose à ses collègues que la commune envisage de signer un bail emphytéotique avec la société Erilia pour la réalisation de 60 logements locatifs sociaux au Mussuguet.

Ce projet a été inscrit au sein du contrat de mixité sociale que la ville a signé avec les services de l'Etat et permettra en partie de répondre aux objectifs de production de logements locatifs sociaux qui lui sont imposés par les services de l'Etat par période triennale.

Les principales caractéristiques dudit bail sont indiquées ci-dessous ;

#### **1/ Objet de la promesse de bail emphytéotique**

Réalisation par la société Erilia d'un programme de logements locatifs sociaux

#### **2/ Caractéristiques**

Terrain cadastré section AC parcelles n°7p, 9p, 11, sis avenue de Carnoux, pour une assiette foncière de 17 600 m<sup>2</sup> environ.

Sur la parcelle AC 11 est située une ancienne maison de gardien. Les parcelles AC 7p et 9 p, sont des terrains nus, il s'agit d'une ancienne carrière de pierre.

### 3/ Description du projet

Le projet prévoit la réalisation de 60 logements locatifs sociaux pour une surface de plancher de 3 808 m<sup>2</sup>. L'accès existant devra être élargi. Pour ce faire, une servitude de passage sera conclue entre la commune et le propriétaire privé de la parcelle AC 13.

### 4/ Typologie des logements et loyers

Typologie	Nombre de logements			
	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL
T2	13	3	5	21
T3	15	2	9	26
T4	6	1	6	13
TOTAL	34	6	20	60

### 5/ Durée du bail et loyer capitalisé

La durée du bail a été fixée à 75 ans et le loyer capitalisé de 260 € HT le m<sup>2</sup>, soit 990 080 € HT.

### 6/ Subvention de la ville

La commune versera une subvention de 616 000 euros pour réserver l'attribution de 28 logements.

### 7/ Avis de la Direction Régionale des Finances Publiques

Par avis en date du 9 septembre 2019 la DRFP a indiqué que le montage du bail emphytéotique n'appelait pas d'observation.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les principales caractéristiques du projet de bail emphytéotique proposées ci-dessus;
- D'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche et procédure à cet effet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

